

SEMILOGIE DE LA PARACHA « KEDOCHIM »**SUITE DE L'ETUDE DU VERSET 2**

(**Important** : ne jamais confondre le sens de Kadoch dans son emploi très différent selon qu'il concerne Dieu ou non)

Rappel du verset ici étudié : (Lévitique 19:1-2)

« L'Eternel parla à Moïse en ces termes : « Parle à l'ensemble de l'assemblée des enfants d'Israël et
« dis leur : Soyez « saints » (kadoch) car Je suis « Saint », (kadoch) moi, l'Eternel, votre Dieu »

Résumé antérieur :

I - Le Rouleau donne au vocable **Ada** (assemblée) un sens restrictif ne concernant que ceux ayant mission de **témoignage**. C'est à eux seuls que Moïse s'adressera donc. Ce vocable est à distinguer de **Kahal** pour une assemblée élargie, indifférenciée, témoin ou non, formant la cohorte du Sinai

II - Il existe deux lectures de « **Bné** » Israël. La première, traditionnelle, voire misogyne, prétend la restreindre aux seuls fils d'Israël en en écartant les femmes. (Nombreuses citations du Talmud fournies) Si tel avait été le cas, l'obligation de sainteté ne concernerait alors, évidemment pas, le sexe féminin (!)

III - Or le sens de **Bné Israël** signifie ici les enfants d'Israël, **femmes incluses**, et j'ai cité plus d'une vingtaine de références non ambiguës extraites de la même Torah et qui mettent à bas toute lecture qui se voudrait sexiste dans l'accès à la kédoucha (sainteté) enjointe **tant aux femmes** qu'aux hommes.

IV - Notons que ce verset n'établit seulement qu'une relation de simple **causalité**, et non de quelconque similitude, d'entre la **Sainteté** divine et le comportement qualifié de « **saint** » et exigé d'Israël. Le seul point commun n'existe que dans la forme vocable: C'est parce que Le Dieu d'Israël est « **à part** » des autres concepts qui préexistaient jusqu'à Moïse, qu'il est demandé à Israël d'avoir un comportement et une moralité qui soient aussi « **à part** » des autres peuples et donc d'être une assemblée **témoin** . Là s'arrête la seule similitude. Pour autant, les récits du reste de la Bible, comme de certains passages du Talmud, ou l'emprunt depuis fait aux mœurs païennes ou athées environnantes (superstitions, moralité laxiste, endogamies interdites, polythéisme déguisé, culte idolâtre des morts, invention de demi-dieux type anges ou satan etc...) ont dévié ce message vers un syncrétisme judéo païen, c'est à dire plus en rien « **kadoch** ».

V- à -XI - Des réserves expresses sont faites quant aux limites humaines pour cerner ce qu'est vraiment « Dieu » Parmi les attributs de Dieu, son **existence** même et son **invisibilité** sont parmi les tout premiers dogmes qui le classent « à part » et contribuent au concept de sa sainteté (**kadoch**). Le lecteur du Rouleau doit cependant bien prendre garde à ce que certaines expressions idiomatiques anthropomorphiques ne l'égarer vers une doctrine toute autre que celle qui fut révélée. Participent ainsi à la « sainteté » du Dieu **Kadoch**, et déjà analysées, son **omniprésence**, son **immatérialité**, son **immuabilité**, son **éternité**. Quant à son **unité**, grande est son importance, car son concept absolu est exclusif du judaïsme et est inscrite en lettres d'or dans la profession de foi juive du « Chéma » (Deuté. 6:4)

PREMIER VOLET : **EN QUOI AUSSI L'ÉTERNEL EST-IL « A PART » (SAINT, KADOCH)?**
Doctrine de Dieu (suite) (8ème partie)

LA DOCTRINE TRADITIONNELLE DU DIEU KADOCH**L' OMNISCIENCE DE DIEU EST UN ATTRIBUT MAJEUR DE SA SAINTÉTÉ**

Une fois admise l'existence divine et tous les attributs divins classiques, déjà survolés, qui font que le Dieu Saint (Kadoch) n'a absolument ni strictement rien qui puisse être comparable avec l'idéal de sainteté proposé, dans le Rouleau, au peuple d'Israël désigné pour former une « **assemblée- témoin** », le bon sens couplé à l'étude des textes nous amènent à concevoir une omniscience divine.

Un dieu « scientifique » détenteur d'un super - savoir infini

Tout ce qu'il y a dans l'univers est soumis à une infinité de lois complexes physiques, chimiques, mathématiques, ondulatoires etc..., toutes étonnamment bien coordonnées et ne pouvant qu'être impulsées par une force et volonté directrice qui laissent sans voix.

Imaginerait-on un ingénieur inventeur et constructeur d'un moteur qui ignorerait le fonctionnement des pièces qu'il a conçues ? Cette hypothèse est évidemment peu crédible.

Donc logiquement, et de même, il paraît difficile d'admettre, en pure hypothèse, que Dieu **puisse logiquement rester dans l'ignorance** du fonctionnement des éléments de son oeuvre créatrice, et ce, depuis la plus infime des particules jusqu'à la plus infinie des galaxies. Bien que cela dépasse du tout au tout l'échelle humaine de notre entendement.

La lecture de l'omniscience qu'en fit Maimonide:

Maimonide affronte ce thème de l'omniscience, mais, à mon sentiment, par une seule facette qui prête le flanc à un biais et donc à des sérieuses réserves. Et donc que je nuancerai.

Il concentre en effet, quasi exclusivement, tout son discours relatif à l'omniscience divine, en corrélant son analyse à un thème qui lui est prioritaire, mais qui à mon avis est réducteur, celui tout autre de la Providence (Guide des égarés 3ème partie ch 17 et suiv.)

Sa démonstration me paraît affaiblie à deux niveaux :

1°) l'omniscience divine, de principe, est intrinsèque et absolue, et donc totalement à **dissocier** de l'existence ou de l'inexistence de l'humanité qui n'est qu'un épiphénomène de passage dans cet univers. Dans le rituel, ne dit-on pas (dans le « Adon Olam ») que :

« *Après que tout aura disparu, il continuera à régner seul et puissant* » ?
(vé akh'aré kikh'lota kol lévado yimlokh' nora)

Nos connaissances, acquises depuis en cosmologie et paléontologie, ont bien relativisé la place à donner tant à notre minuscule planète, poussière perdue dans le cosmos, qu'à notre évolution et notre ère des primates, courte ère en étoile filante dans l'infini des temps.

2°) de plus, la dialectique de Maimonide consiste surtout à vouloir mettre à bas les positions antérieures, et alors en vogue en son temps, des écrits philosophiques grecs antérieurs. Or il ne suffit pas d'affirmer la réalité d'un concept que par la seule négation d'autres concepts.

En caricature : pour démontrer pourquoi un avion vole, il ne suffit pas de démontrer que les vélos ne volent pas.

Ce que décrit la Bible quant à la science divine par son « observation permanente » :

En de très nombreux passages, le Rouleau propose le principe que **Dieu sait tout en permanence** . Ainsi :

Avec Adam et Eve, lors de leur désobéissance symbolique,
Avec Caïn, lors de son meurtre de Abel
Lors de la dégénérescence morale de la génération de Noé, puis lors de celle des villes de Sodome et Gomorrhe
Avec Agar et Ismaël, chassés par Abraham et Sarah, et lors de leur désespérance dans le désert,
Avec Myriam, lorsqu'elle médite de sa belle sœur etc....

Cette omniscience permanente de Dieu est la conséquence logique de Son ubiquité.
Celle-ci est, par exemple, bien résumée dans (**Exode 20 : 24**)

« **En tout lieu où sera valorisé le sens donné à ce que JE représente, JE viendrai à toi et te bénirai** » (békh'ol a makom achér azkir éth chémi, avo élékh'a vé varékh'tikh'a)

Ce qui soulève d'autres interrogations, mais philosophiques, qui déborderaient du cadre de cette exégèse (se voulant restreinte au seul survol de cette paracha Kédochim)

Ce que dit, de même, la Bible quant à la pré-science et la prédiction attribuées à Dieu :

Nous prendrons, à titre d'illustration, un passage de la Genèse que nous allons analyser :

(**Genèse 15 : 13 à 16**)

« **Et Dieu dit à Abram : Sache bien que ta postérité sera étrangère dans un pays qui ne sera pas à eux ; ils y seront en servitude et on les opprimerà pendant quatre cents ans. Et je jugerai à son tour (gam) la nation à laquelle ils auront été asservis, et ensuite ils sortiront avec de grands biens (...)**
«
« **Et à la quatrième génération ils reviendront ici, car jusqu'à présent l'iniquité de l'Amorrhéen n'est pas à son comble** »

La première phrase : « **Sache bien que ta postérité sera étrangère dans un pays qui ne sera pas à eux (...) Et je jugerai à son tour (gam) la nation** »

Mon explication : (toute autre que celle édulcorée des commentateurs classiques):

Abraham a maltraité Agar **l'égyptienne** et son fils (sa postérité) Ismaël. Dieu, en tant que justicier, lui annonce une future leçon donnée sur ce thème de l'étranger maltraité par lui, en inversant dans le futur les rôles de ses descendants.

Le décalogue, tout comme le célèbre passage du « Vayavor » (**Exode 34:7**) ne disent **rien d'autre** (sauf à cécité de lecture en déni et négationisme)

Mais pour être efficace, la leçon doit être collective et marquer par son impact historique. C'est pourquoi ses descendants seront en premier jugés (avant l'Égypte **à son tour** (gam)).

Cette leçon à en tirer sera de nombreuses fois rappelée ensuite :

« **souvenez vous que vous avez été aussi étrangers en Égypte**. »

Cette pré-science divine n'est donc simplement que l'annonce d'une sanction prévisible et exercée par une justice divine pédagogique.

La deuxième phrase : « **ils y seront en servitude et on les opprimerà pendant quatre cents ans** »

Mon explication : (là aussi autre que celle édulcorée des commentateurs classiques)

De même que les fils de Jacob ont pris en servitude toute la maisonnée de Sichem et Hamor les hévéens dont ils ont massacré tous les mâles, de même leurs propres tribus seront prises à leur tour en servitude.

Leur exaction est à l'origine du dixième commandement des Tables.

Lien : <http://ajlt.com/articles/08.01.47.pdf>

La dernière phrase : « *Et à la quatrième génération ils reviendront ici, car jusqu'à présent l'iniquité de l'Amorrhéen n'est pas à son comble »*

Mon explication :

A de nombreuses reprises, le Rouleau insiste sur le fait que toute la terre appartient à l'Eternel (Exode 19:5) **mais surtout**, pour comprendre cette dernière phrase, rappelons la vision thoraïque que le droit à vivre sur une terre est étroitement dépendante et corrélée au **respect collectif et institutionnel de la morale enjointe** qui interdit toutes les « abominations » (toévoth) énumérées notamment dans le Lévitique 18.

Les grands principes du peuple « témoin »

(Lévitique 18 : 2-5)

« *Parle aux fils d'Israël et dis-leur : Je suis l'Eternel, votre Dieu. Vous ne ferez pas comme on fait au pays d'Egypte où vous avez habité, et vous ne ferez pas comme on fait au pays de Canaan où je vous conduis ; vous ne marcherez pas selon leurs statuts; vous écouterez mes ordonnances et vous observerez mes statuts pour y marcher. Je suis l'Eternel, votre Dieu. Vous observerez mes statuts mes ordonnances l'homme qui les pratiquera vivra par elles : Je suis l'Eternel.* » et

Selon le Rouleau, seuls les peuples qui ne s'en écartent pas ont seuls droit de cité dans le pays « prété » par Dieu. Ainsi :

(Lévitique 18 : 26- 30)

« *Mais vous, vous garderez mes statuts et mes ordonnances, et vous ne commettrez aucune de ces abominations, ni l'indigène, ni l'étranger qui séjourne au milieu de vous. Car toutes ces abominations, les hommes du pays, qui y ont été avant vous, les ont commises, et la terre en a été souillée. Et la terre ne vous « vomira » pas (NB : c'est à dire par une désertification stérile) pour l'avoir souillée, comme elle a vomi la nation qui y a été avant vous. Car tous ceux qui auront commis l'une quelconque de ces abominations, ceux qui auront fait cela seront retranchés du milieu de leur peuple. Vous garderez mes observances afin de ne pratiquer aucune des coutumes abominables qui ont été pratiquées avant vous ; vous ne vous souillerez point par elles. Je suis l'Eternel, votre Dieu.* »

Ou de même :

(Deutéronome 7:26)

« Tu n'introduiras aucune toéva (NB :comportementale ou autre) en ton

« domicile, auquel cas tu seras excommunié (khérém) au même titre

« qu'est rejetée cette abomination. Fais donc tout pour l'éviter et

« qu'elle t'inspire la plus profonde aversion, (taév tétavénou) car tu

« t'assurerais l'exclusion par anathème (ki khérém ou)

Faisons une comparaison entre le niveau de la morale biblique ancestrale à préserver par le peuple juif, et le niveau actuel en France : Par l'exemple sur l'adultère :

La morale biblique dont le judaïsme est censé être le témoin pérenne vivant :

L'adultère fait partie de ces abominations majeures décrites par la Thora (toévoth) et la Genèse nous l'illustre et nous y prépare par l'exemplarité de Joseph, opposée au comportement en contre-exemple, tant de son frère Ruben que de ses arrière-grands parents Abram et Saraï complices dans un laxisme extra-conjugal.

S'en rapproche en interdit, ne serait-ce que la simple convoitise de la femme d'autrui (2ème phrase du 10ème commandement).

NB : Les trois crimes majeurs pour le Talmud sont 1°) l'idolâtrie, 2°) le meurtre et 3°) les « toévoth » pour lesquelles mieux vaut encourir la mort que de les enfreindre. ([Traité Sanhédrin 74a](#))

L'omniscience de Dieu s'étend aux dérives admises et « institutionalisées » :

Ainsi, pour Jérémie, l'exil du peuple est directement lié à la banalisation de l'adultère et au travestissement des données de la Thora en désinformation (En somme des fake-news d'alors diffusées sur l'enseignement des valeurs):

(Jérémie 29:23)

« parce qu'ils ont fait une infamie en Israël, et commis adultère avec

« **les femmes de leurs prochains, et propagandé** (NB terme exact :

« ils ont parlé des paroles, du « bla-bla ») **en mon nom des faussetés**

« **que je ne leur avais pas commandées ; et moi, Je suis celui qui sait**

« **tout** (NB litter : Qui sait, Qui sait – thème de l'omniscience divine)

« **et qui voit, dit l'Eternel** »

Voir aussi

(Malachie Ch 2 : 9)

« Vous vous détournez de mes voies, et manipulez en

« désinformation votre enseignement »

Comparons la morale française influée par les courants anticléricaux :

En France, chacun le sait, l'adultère est un sport national validé par la fraction athée du pays, allant même jusqu'à le promouvoir à outrance dans les clubs échangistes.

C'est ainsi que l'ancien code pénal a supprimé les anciens articles 336 à 339, et considère, depuis mars 2003, que l'adultère n'est même plus une cause péremptoire de divorce, faisant ainsi fi, en toute contradiction et incohérence, l'obligation de fidélité qui n'a plus aucun sens lorsqu'elle est rappelée au le Maire lors de la cérémonie... de couple par

Or être juif, à mon sentiment, c'est, en condition nécessaire mais non suffisante, être un adepte, au grand minimum, des lois noahides, et donc consentir à les respecter, à les vivre et à les appliquer. A fortiori, c'est surtout refuser de cautionner, à l'intérieur des communautés, tous types de dérives païennes contraires, et encore moins de les promouvoir en militantisme actif.

Voir le résumé de la série d'articles y consacrés :

« *Monothéisme du Décalogue et judéo-paganismes postérieurs* » lien : <http://ajlt.com/etudes-reflexions/17.02.31.pdf>

5

Résumé

Notre visée initiale, lors de ces entretiens préalables 6 à 12, était surtout de rappeler combien la « **sainteté divine** » est un concept *sui generis*, ô combien totalement « **à part** » et irreproductible, et donc que l'autre « sainteté » homonyme, celle enjointe aux fils d'Israël (ou désignant des objets de culte permettant de lutter alors contre la zoolâtrie d'époque ou la religion des encens qui prévalaient alors ou autres objets ou nourriture), ne saurait lui être prétentieusement assimilée.

De même que le témoin d'un événement extérieur n'est pas à confondre avec l'évènement dont il est témoin, de même « **l'assemblée témoin des fils d'Israël** » (**adath bné Israël**) n'est qu'une simple témoin élue, et ayant la mission d'attester de l'exception Divine, dont nous avons survolé les principaux attributs traditionnels, et d'attester des hautes valeurs structurelles. (décalogue etc...)

Le Deutéronome, dans son paragraphe dit « du chéma » fait pour chaque juif croyant (pléonasme) une obligation de les enseigner sans y mettre de cesse.

(A SUIVRE)